

Politique d'encadrement et plan de travail de la direction générale et des employés Municipalité de Preissac

Juillet 2018

1. Fondement

La politique d'encadrement de la direction générale et des employés s'appuie sur la mission de la municipalité de Preissac, notamment en ce qui a trait à l'importance d'offrir des services de qualité à ses citoyens.

2. Les principes directeurs

- Le respect du droit des citoyens à des services de qualité;
- Le maintien et l'amélioration de façon continue de la qualité des actes professionnels;
- La nécessité de l'implication de tous les acteurs;
- La nécessité d'assurer une gestion responsable des infrastructures et services, tout en assurant un suivi.

3. Objectifs

- Assurer le développement professionnel de la direction générale et des employés pour offrir des services de qualité;
- Soutenir le personnel dans ses actions en tenant compte du plan stratégique, des projets et orientations du Conseil municipal;
- Promouvoir les valeurs de formation, de développement, d'entraide, de coopération et d'apprentissage.

4. Rôles et responsabilités

L'employé:

L'employé supervisé est le premier responsable de son agir professionnel. Il a la responsabilité de :

- Contribuer au développement de la qualité des services et à l'atteinte des objectifs de l'organisation;
- Exprimer ses attentes face à l'organisation;
- S'engager dans une démarche de développement continu:

La direction générale :

La direction générale est responsable de la supervision du personnel sous son autorité. Elle a aussi la responsabilité de d'assurer de :

- La qualité des services offerts;
- L'implantation du suivi des demandes du Conseil
- Promouvoir des idées ou solutions d'amélioration diverses auprès du Conseil
- Faire connaître à l'employé les attentes de l'organisation et cela selon le MAMOT;
- S'informer des attentes de l'employé envers l'organisation;
- Valoriser l'employé dans l'exécution de son travail;
- Convenir avec l'employé des moyens d'améliorer les interventions dans son travail;
- Favoriser le maintien d'un climat positif et encourager le travail en collaboration; ainsi qu'avec les élus.

 Être transparent 	auprès du	Conseil
--------------------------------------	-----------	---------

- La saine gestion des finances et du matériel
- Assurer un service à la clientèle efficace

5. Plan de supervision de la direction générale

Afin de soutenir la direction générale dans ses actions, une rencontre hebdomadaire aura lieu entre la direction générale et la mairie. À partir de l'élaboration d'un plan de travail, les parties assureront un suivi des objectifs et orientations du Conseil municipal.

6. Entrée en vigueur

La présente politique est applicable à compter du jour de remplace toute politique antérieure portant sur le sujet.	son adoption par le conseil municipal et
Stephan Lavoie, maire	Gérard Pétrin, directeur général